

# PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

quinze centimes

QUATORZIÈME ANNÉE - N° 4.970

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nîmes et Limite.	44.00	25.00	12.00
Autres départem.	52.00	28.00	15.00
Union Postale....	62.00	34.00	18.00

Administration et Rédaction (TÉLÉPHONES : 2-17 et 2-18) : 3, Rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Directeur : P. H. SAINT-POL

COMPTÉ DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43  
PUBLICITÉ - Annonces et réclame : 2, Rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

JEUDI

5

OCTOBRE 1922

## Dans la marine de commerce

Aurons-nous, demain encore, une marine marchande ? Avant la guerre, elle était absorbée par les flottes commerciales anglaises, allemandes, américaines. Les hostilités soutiennent. Les bâtiments de commerce que nous possérons sont réquisitionnés... Nombre d'entre eux, torpillés, dorment au fond de l'Océan. La paix est signée. Nos armateurs reconstruisent ; de nouveau notre pavillon apparaît sur toutes les côtes ; notre tonnage se relève, est supérieur à celui de 1914. De beaux jours vont renaître.

Espoir siété né, siété décé. Parmi les signataires de la paix, régnait presque en maître un prophète venu d'Amérique, dans sa redingote, il apporait, disait-il, un monde nouveau. Tous les diplomates l'écoutaient, l'applaudissaient. M. Lloyd George lui-même semblait sous le charme. Il ne devait pas y rester bien longtemps. Bref, la loi de huit heures venait au jour. Et la France, toujours généreuse s'empressait de l'appliquer à la marine marchande, sans même s'inquiéter si les marines étrangères suivraient son exemple.

La vérité ne devait pas tarder à apparaître. Pour obéir à la loi nouvelle, les amateurs français augmentaient leurs équipages, avaient à payer le charbon cher, la main-d'œuvre plus chère encore. Impossible dans ces conditions de lutter contre la concurrence étrangère, plutôt qu' d'exploiter leurs navires à perte, ils en déversaient un nombre d'autant plus grand que la crise économique mondiale rend le fret rare, donc bon marché.

Harcelés par les réclamations de l'armement, réduit aux abois notre gouvernement sent le danger, veut y parer et dit aux inscrits : Désormais votre temps de présence à bord sera de douze heures et non de huit. Cette mesure faisait réaliser à l'armement une somme égale au tiers de celle qu'il détourne pour ses équipages. Elle est du 5 septembre dernier. Communiquée aux marins, elle fut aussi mal accueillie par eux, qu'à leurs états-majors. Non seulement, ils ont organisé une grève générale d'une journée, mais décidé de poser la question du maintien de la législation ancienne, chaque fois qu'un armateur déciderait de faire engager un navire aux conditions du décret.

Immédiatement, notre navigation s'est trouvée paralysée. Nos bateaux de commerce restent immobiles dans nos ports, le trafic est interrompu, des milliers de malheureux voyageurs ne peuvent occuper leurs places à bord et doivent renoncer au départ. Des tonnes et des tonnes de marchandises sont débarquées et perdues, pour le plus grand avantage de l'Angleterre, notre alliée, de l'Allemagne, notre ennemie qui profite de l'aubaine, comme elles ont profité de la réforme appliquée en France, et qu'ils ne voulaient pas admettre chez eux.

Conséquence : des milliers de passagers sans ressources mangent leurs dernières économies, ou en sont réduits aux soupes communes, nos marchandises périssables se perdent, notre commerce languit, nos lettres et nos dépêches sont expédiées par les soins des compagnies étrangères.

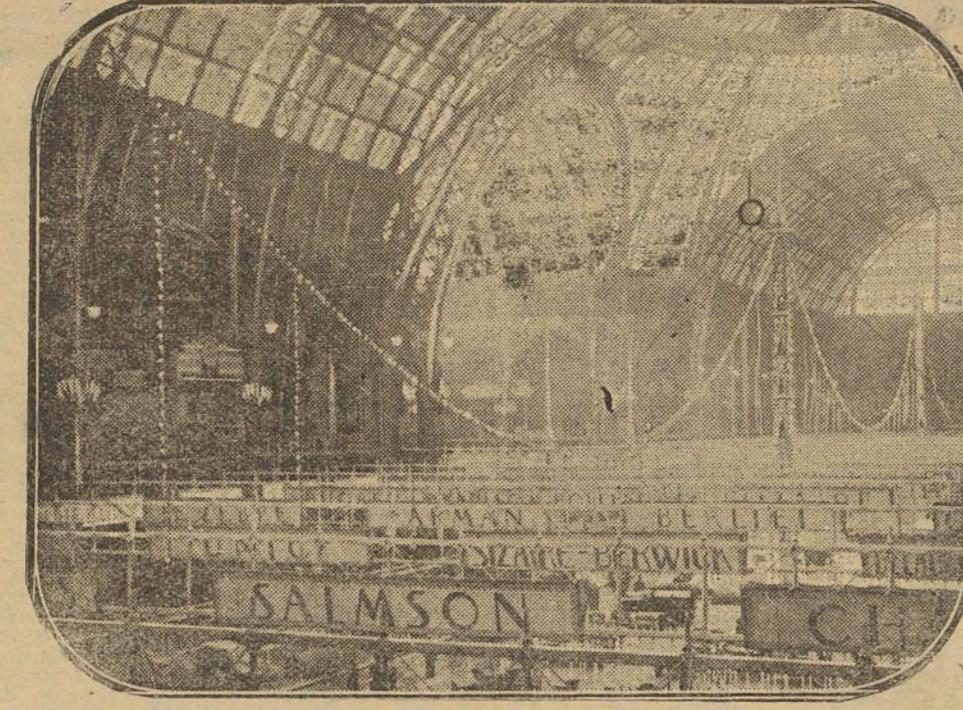
Encore quelques jours de cette grève, l'imobilisation de notre flotte sera générale, notre navigation complètement arrêtée.

Le seul moyen de mettre fin à cette situation, puisque toute entente internationale pour les huit heures est impossible, consiste, déclare un de nos confrères, à embarquer du personnel nouveau, protégé par de la troupe et de laisser les grévistes continuer leur chômage volontaire, jusqu'à ce que l'ennui leur rende la raison.

Le moyen est empirique, dangereux même. Ce serait tuer la grève par une faute. La victoire ou la défaite d'une des parties en cause, dans les luttes économiques, entraîne toujours des conséquences redoutables pour les deux à la fois. Armateurs et marins ne sont pas des ennemis et ne peuvent le devenir.

La réunion d'une commission paritaire ayant pour objet d'étudier les modifications susceptibles d'être apportées au décret du 5 septembre, s'opposait donc. Nous savons que M. Rio, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, sollicita de la confédération des gars de mer, s'y est formellement refusé, la question ayant été examinée sérieusement avant la signature du décret, cependant, une entente reste désirée.

M. Barthou parle au Conseil consultatif d'Alsace et Lorraine



## Le Salon de l'Aéronautique s'est ouvert hier

PARIS, 4 octobre. — Le salon de l'Automobile de 1922 est officiellement ouvert depuis ce matin dix heures.

Ainsi que Paris-Centre l'a annoncé, il tient ses assises au Grand Palais pour les voitures et accessoires d'automobile, et sur l'Esplanade des Invalides pour les cyclomobiles, motocyclettes, vélo-moteurs, bicyclettes et camions.

L'inauguration du salon a été effectuée, ce matin, par M. Dior, ministre du Commerce, qui, à son arrivée, fut reçu par le marquis de Dion, entouré des membres de la Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles.

La visite des stands dura exactement 45 minutes. Commencée à 10 h. 5, elle prit fin à 10 h. 50, heure à laquelle M. Dior quitta le Grand Palais pour se rendre sur l'Esplanade des Invalides, ancien du salon.

La note dominante du salon de cette année réside dans le fait que les constructeurs ont principalement travaillé le rendement du moteur.

C'est ainsi que l'on voit de nombreuses voitures de 8 et 10 HP. Ces petites voitures disposent de ce fait, non pas d'un excès, mais d'un excès de puissance qui leur permet d'atteindre des vitesses appréciables.

La conséquence de ces vitesses a déterminé la recherche de la sécurité. C'est pourquoi le freinage sur roues a été adopté par presque tous les exposants de cette année.

Cette année encore, le succès n'a pas aux grosses voitures et le Grand Palais sera certainement délaissé par le public qui s'intéresse bien plus à l'exposition de l'Esplanade des Invalides.

C'est là, en effet, que se trouvent exposés les cycles-cars qui semblent bien mieux considérable et les modèles présentés sont vraiment dignes d'intéresser la foule.

D'un prix abordable, des types agréables à l'œil, c'est à lui qu'ira le succès populaire. Les progrès réalisés dans sa construction sont énormes et sa faible consommation, s'explique justement pour la raison que nous donnons plus haut : excéder de puissance et perte de moteur.

Voilà les caractéristiques générales de ce 17<sup>e</sup> salon de l'Automobile-Club qui est de ce fait certain de remporter un magnifique succès.

STRASBOURG, 4 octobre. — M. Barthou, dans le discours qu'il vient de prononcer à la session du Conseil consultatif, a rappelé que, pendant les cinquante années d'exil que l'Alsace et la Lorraine ont supporté avec héroïsme, l'Empire allemand, pour compenser par des satisfactions matérielles la privation de la liberté politique, avait pourvu une œuvre de législation et d'administration qui s'efforçait de ménager les intérêts privés.

Quatre ans, dit-il, pour réparer les mauvais d'un demi-siècle ne sont pas suffisants.

L'orateur a retracé l'œuvre de transformation administrative accomplie dans les provinces收回.

M. Millerand, comprenant que, pour effacer le passé, il fallait tout d'abord compéter et transiger avec lui, adapta prudemment aux formes françaises le cadre qu'il trouvait constitué de l'ancien ministère et des directions générales stables remplies des inspecteurs généraux chargés provisoirement du contrôle et de la liaison avec l'administration française.

M. Alapeït, continua M. Barthou, a pourvu la politique de transition. La loi française de 1871, qui autorise l'institution de commissions interdépartementales, en vue de l'examen d'intérêts communs à plusieurs départements, a permis la création en 1920 du Conseil consultatif qui, dans sa composition, a été rattaché à l'administration qui s'efforçait de ménager les intérêts privés.

Il reste à faire entrer dans la règle commune l'organisation communale et un certain nombre de matières administratives.

On ne change pas de langue en trois ans.

Passant à la question de l'enseignement, M. Barthou a constaté qu'en trois ans, on ne peut pas changer de langue.

Les sessions du Conseil consultatif s'espacent de plus en plus, que la législation d'Alsace-Lorraine se rapproche de celle des départements français.

Déjà les postes, les douanes, les chemins de fer sont rattachés à Paris.

La suppression du commissariat général n'entraîne pas l'unification législative complète. Ce sera une étape. Progressivement, les lois lieux de croire définitifs ; d'autre part, l'armement français ne peut accepter seul au monde la lourde charge des huit heures appliquées par notre pays avec l'espérance de ne rien craindre de la concurrence étrangère.

Ceci étant, des concessions réciproques pourraient être faites. Déjà les marins ont promis de se soumettre, sans réserves à la décision de la commission paritaire, au cours de laquelle nul n'aurait plus à compéter sur la fameuse et illusoire « internationalisation des huit heures ». Bien donc n'en empêche que le problème soit résolu au mieux des intérêts de la nation, sans qu'aucune des parties ne soit réellement lésée.

En tout cas, il importe que nos marins marchands tiennent de nouveau la mer, que l'armement et la concorde règnent à nouveau à leurs bords. Et quoiqu'on pense, ouise, seule la commission paritaire, peut donner ce résultat.

REITH N'AVOUÉ PAS

PARIS, 4 octobre. — Richard Reith, a été condamné, et après-midi par M. Cluzel, juge d'instruction, avec son complice, Charles Genser, au sujet du vol de l'automobile de l'artiste, Mme Paris.

Le 1<sup>er</sup> avril 1922, au matin, Baudelot monta dans la chambre où se trouvait Mme Roland, et lui demanda si elle voulait continuer à vivre avec Bigot. Mme Roland, qui sommeillait, répondit évasivement. Baudelot saisit alors un rasoir et s'approcha de Mme Roland lui trancha la gorge.

Comme la petite Mathilde criait, Baudelot lui ferma la bouche et de deux coups de rasoir, lui coupa également la gorge.

Les deux morts furent instantanées.

A l'audience, cet après-midi, Arthur Baudelet reconnaît parfaitement l'origine frauduleuse de l'automobile.

Le juge a ensuite, dans une affaire Reith, interrogé M. Adolphe de Quercize dans la plaine de M. Vincent de Billancourt, au sujet de deux bons de cession de denrées de guerre, achetés à M. Genser. M. de Quercize, qui céda à Reith un chèque et deux tranches avalees par Reith qui restèrent impayés.

M. de Quercize a protesté de son innocence et a déclaré qu'il ne répondrait qu'en présence de son avocat.

La cour d'assises de la Seine a condamné Arthur Baudelot à la peine de mort.

P.-H.-SAINT-POL

LA FIN DU MARK

PARIS, 4 octobre. — Les experts désignés par l'industrie allemande viennent de proposer de se baser à l'avenir sur le cours de la livre sterling pour établir les statistiques officielles des exportations et des importations.

## La police tient-elle l'odieux assassin de la petite Barbala ?

Des présomptions pesent sur un ancien boucher et sur l'un des directeurs du cinéma Madelon

PARIS, 4 octobre. — L'enquête ouverte par la police judiciaire au sujet de l'assassinat de la petite Suzanne Barbala a permis d'établir aujourd'hui certains détails qui font espérer la solution à bref délai de ce affaire.

Ces détails sur lesquels la police garde jusqu'ici le plus grand silence forme un faisceau de présomptions tel que l'individu amené au Quai des Orfèvres ce matin va être gardé toute la nuit à l'effet d'éclaircir certains soupçons qui pèsent sur lui, à l'effet d'éclaircir également certaines contradictions qui ont été relevées au cours de son interrogatoire.

Cette personne contre laquelle jusqu'à ce soir aucun mancart d'arrêt n'a été décerné par le juge d'instruction chargé de l'affaire, a été amenée ce matin à la première heure à la police judiciaire.

Comme elle touche de très près les familiers du Madelon-Cinéma, des éclairissements lui ont été demandés sur certains points, notamment sur l'emploi de sa journée le jour du crime et également sur de vieilles affaires qui ont été l'objet à diverses époques d'enquêtes qui aujourd'hui forment une accusation morale contre elle.

Malgré ces diverses présomptions, l'incident gardé à la disposition de la police a protesté constamment contre le rôle que la police lui prête dans le crime. Il a même déclaré :

J'assis persuadé que vous trouverez l'assassin. Quant à moi, le jour où ce malheur est arrivé, j'ai passé la journée chez moi en banlieue de l'Île-de-France. J'assis resté au lit jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

Une perquisition opérée par M. Guillaume dans l'après-midi au domicile de cette personne n'a donné aucun résultat. Néanmoins, la police est optimiste et croit cette fois tenir l'assassin de la petite Suzanne Barbala, car, affirme-t-elle, le crime est signé de la personne que nous tenons.

LA CONFÉRENCE DE MOUNDAIA SE DÉROULE D'UNE FAÇON SATISFAISANTE

CONSTANTINOPLE, 4 octobre. — Un communiqué du grand quartier général britannique dit que la conférence de Moudania, qui a commencé à 15 heures mardi, s'est déroulée dans une façon satisfaisante.

Izmet Pacha a donné de nouveaux ordres aux troupes nationalistes d'éviter tout contact avec les troupes britanniques.

Les nationalistes ont accepté en principe la note des alliés.

Les représentants grecs doivent arriver à Moudania aujourd'hui à quatre heures.

Un communiqué officiel publié par le quartier général français dit qu'il avait été annoncé dans une réunion préliminaire des généraux alliés qui s'est tenue hier matin à Moudania, elle s'est terminée par l'élaboration d'un protocole. Les généraux alliés se sont ensuite rencontrés à 15 heures avec Izmet Pacha.

Grâce aux dispositions conciliantes des deux côtés, un accord a été réalisé sans difficulté touchant la majorité des articles constatant la base de la question.

La réunion s'est terminée à huit heures du soir. Elle a repris ce matin à dix heures. Entre temps, les généraux alliés ont échangé leurs vues afin d'examiner les objections non fondamentales soulevées par le délégué turc.

L'impression générale est très satisfaisante. On attend ce matin l'arrivée de la mission militaire grecque dont feront partie les colonels Sariyannis et Plastiras.

Le retour triomphal à Angora de Mustapha Kemal Pacha

ANGORA, 4 octobre. — Une grande manifestation populaire a eu lieu à Angora à l'arrivée de Mustapha Kemal Pacha.

La population s'est portée à la rencontre du généralissime jusqu'à 40 kilomètres de la ville.

Des arcs de triomphe étaient dressés tout le long du parcours que devait suivre Mustapha Kemal Pacha depuis l'édifice gouvernemental jusqu'à 20 kilomètres en avant des portes de la ville.

Une délégation de la grande assemblée nationale était à la tête de la population pour recevoir leur généralissime.

Aux portes de la ville, Mustapha Kemal Pacha a été l'objet d'accalmies incroyables.

Angora n'avait jamais vécu jusqu'ici un tel événement. Le trajet de la porte de Smyrne — c'est ainsi que se nomme une des portes de la ville depuis la victoire turque — jusqu'au local gouvernemental, a duré deux heures.

La voiture de Mustapha Kemal Pacha était obligée de s'arrêter à chaque pas devant la population qui se jetait devant les chevaux.

Mustapha Kemal Pacha s'est rendu au siège de l'assemblée nationale devant lequel tous les membres de la Chambre turque étaient réunis.

Le docteur Adnes Bey, vice-président de l'assemblée et plusieurs députés, ont prononcé des discours, faisant l'éloge du généralissime.

## NIÈVRE

L'ouverture de la 4<sup>e</sup> session des Conseils municipaux est fixée au 5 novembre

Le préfet de la Nièvre fixe l'ouverture de la quatrième session ordinaire des Conseils municipaux et communaux du département de la Nièvre, en 1922, est fixée au dimanche 5 novembre prochain.

Sont traitées, dans cette session, qui ne pourra durer plus de quinze jours, toutes les questions intéressant le service communal.

Les sous-préfets et maries du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

NEVERS

Pourquoi à Nevers les trains ne peuvent plus avoir de retard

L'horloge de la gare de Nevers n'a pas tendu la nuit du 7 au 8 octobre, pour s'arrêter pendant une heure, et même davantage.

Depuis lundi dernier, elle prend un repos périodique bien gagné, mais gênant pour les voyageurs et pouvant attirer les pires désagréments.

Par esprit de solidarité, sans doute, l'horloge duquel également a bloqué ses rouages. Honteuse de son acte d'indiscipline, elle clique de son coeur de boeuf, derrière un rideau de papier qui lui fait comme un pansement !

Si bien que les trains n'ont plus jamais de retard. Du moins on n'en aperçoit pas.

C'est simple, mais encore fallait-il y penser.

### LA REMISE D'UN DRAPEAU AUX MUTILÉS DE LA NIÈVRE, PAR M. MAGINOT

M. Maginot, ministre de la Guerre et des Pensions, devait venir à Nevers le dimanche 8 octobre.

Empêché ce jour-là de répondre à l'invitation qui lui avait été faite, il a demandé de reporter au 15 octobre, date à laquelle il devrait présenter.

C'est donc dimanche 15 octobre qu'aura lieu au Palais la remise d'un drapeau au Groupe départemental de la Nièvre de l'Association générale des mutilés de la guerre.

A l'issue de cette cérémonie, M. le Ministre a exprimé le désir de recevoir les membres des Associations de mutilés et d'anciens combattants.

Cette réception aura lieu à la préfecture.

### LES AMIS DE LA MUSIQUE

La Société des Amis de la Musique donnera à Nevers pour sa troisième saison 1922-1923, quatre concerts.

Le premier aura lieu en novembre avec le quatuor à cordes et interprétera des œuvres de Mozart, de Beethoven, de Schubert, etc.

Le deuxième concert, en décembre, sera composé du violoniste Bonedetti qui vient de remporter le prix Nadia, du chanteur Panzéra et de Madame Panzéra, pianiste.

Troisième concert en février avec Lazare Lévy pianiste, professeur au Conservatoire, avec André Flouri, flutiste, et avec Madame Spærzana Calò, chanteuse.

En mars, Enesco et le pianiste Léon Kartun.

L'abonnement aux quatre concerts est fixé comme l'an passé à 25 francs. Des cartes de famille sont aussi délivrées aux prix de 25 francs pour la première et pour la deuxième personnes, de 20 francs pour la troisième et de 15 francs pour les places suivantes. Les taxes en plus.

Le Comité des Amis de la Musique prie ses adhérents de remplir sans retard les bulletins de souscription qui leur seront envoyés dans quelques jours. Si le nombre des inscrits, au début de la saison, était suffisant, la société pourrait engager, pour le même prix d'abonnement, un cinquième concert, ainsi qu'à l'an passé, et ce concert supplémentaire serait donné fin mars ou début d'avril. Que les Amis de la Musique veuillent bien adresser sans retard leur adhésion, comme nous le leur demandons : leur empressement leur vaudra une soirée gratuite.

### LE GROUPE A SANCERRE

Le Groupe d'Amulation artistique du Nivernais rappelle à ses amis et sociétaires qui désiraient participer dimanche prochain, 8 octobre, à l'excursion à Sancerre (promenade, en autos, à Saint-Thibault, Saint-Satur, Fontenay, Chavignol et Amigny. Déjeuner à Sancerre puis visite de la ville), que le délai d'inscription est fixé irrévocablement au 6 courant, midi ; ce délai est indispensable pour l'hôtelier et le garagiste.

### MOUVEMENT DE LA POPULATION

Mois de septembre 1922. — Naissances : masculin, 30 ; féminin 23 ; total 53.

• Mariages. — 18 ; divorces 3.

Décès. — Masculin 24 ; féminin 8 ; total 32.

Les principales causes de décès sont dues aux maladies du cœur et du cerveau et à la sémi-nuit.

Il a été opéré durant ce mois 7 désinfections par le service public municipal ; 6 permis de construire ont été délivrés.

## YONNE

Placement de bons 6 %, net de tous impôts au prix de 497 r. 50 par bon de 500 francs

Remboursables en 1925 ou 1927 au gré du porteur

Les demandes sont reçues :

à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Nevers, 24, rue La-Fayette et dans ses bureaux de :

Clamecy, Cosne, Decize, Moulins-Engilbert, Château-Chinon, Corbigny, Pouilly-sur-Loire, La Machine, Saint-Pierre-le-Moûtier et Saint-Hilaire-les-Bains.

Bons du Trésor

Placement de bons 6 %, net de tous impôts au prix de 497 r. 50 par bon de 500 francs

Remboursables en 1925 ou 1927 au gré du porteur

Les demandes sont reçues :

à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Nevers, 24, rue La-Fayette et dans ses bureaux de :

Clamecy, Cosne, Decize, Moulins-Engilbert, Château-Chinon, Corbigny, Pouilly-sur-Loire, La Machine, Saint-Pierre-le-Moûtier et Saint-Hilaire-les-Bains.

Assurances accidents de travail et responsabilité civile de la Ville de Nevers. Approbation du cahier des charges.

Service du nettoyage. Vente d'un cheval en remplacement.

Fourniture de denrées nécessaires à l'alimentation des chevaux. Mise en adjudication.

Chaussage des Services municipaux. Fourniture de charbon de bois, de charbon de terre et de fèves (approbation du cahier des charges).

Fourniture de coke (approbation du cahier des charges).

Affaires militaires. Soulèvements de famille.

Etat-civil : Naissances. — Marcel Gomès impasse Leblanc ; — Suzanne Rebillaud, 14, rue Jean-Gauvin.

Mariages. — Georges Meier, à Sainte-Marie-aux-Mines (Haute-Alsace) et Jeanne Ramel, 49, rue du Commerce, à Mulhouse. — René Bichet, à Vormay (Côte-d'Or) et Marie Brossard, à Vormay. — Louis Bertonière, 21, rue de La Chaussee, et Clotilde Dieuleveult, à Guerigny.

Décès. — Marie-Catherine Bagel, 83 ans, veuve Gérard, 52, rue Francis-Carré. — Louis Laubier, 79 ans, 1, rue de Paris.

Conférence-concert. — Voici venir l'hiver et les étudiants trouvent que l'on sennuie bien à Nevers pendant ces longs mois. Aussi le groupe amical a-t-il décidé d'organiser avec le concours de professeurs et des artistes de la ville une série de conférences avec projections qui agrémenteront des réceptions artistiques.

La première conférence-concert aura lieu le

## Verrons-nous bientôt à Nevers les autobus parisiens ?

Hélas ! On est pessimiste à l'hôtel de ville, la compagnie qui devait assurer le service n'ayant pas donné de ses nouvelles depuis sept mois, malgré les réclamations de la municipalité

Au début de cette année, « Paris-Centre » relatait les délibérations de la séance du Conseil Municipal de Nevers du 28 janvier, signalait qu'une subvention de 3.000 francs avait été versée pour l'essai, pendant deux mois, d'un service d'autobus qui devait fonctionner à Nevers.

Neuf mois se sont écoulés depuis le vote de cette subvention et aucun autobus n'a encore traversé notre ville.

Nombreux sont les Nivernais désirant être renseignés sur cette question.

« Pourrions-nous savoir, nous demande un de nos lecteurs, ce que sont devenus les 3.000 francs alloués par le Conseil municipal à la Compagnie de transports, adjudicataire de l'entreprise d'autobus ? Et puis, ces fameux autobus, ne sont-ils pas plutôt des... bateaux ? »

Sur la première question, rassurons de suite notre correspondant, Rien n'ayant été fait.

D'autre part, si ces autobus se sont transformés en « bateaux », comme le craint notre correspondant, la municipalité, hélas ! nous de dire, ne doit pas être de la partie.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

2<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

3<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

4<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

5<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

6<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

7<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

8<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

9<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

10<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

11<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

12<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

13<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

14<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

15<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

16<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le 20 février, la compagnie reste muette.

Ces données sont, pour ainsi dire, reçues par la compagnie, cette dernière faisant savoir au conseil municipal qu'en effet, elle a été payée.

17<sup>e</sup> Exploitation avec subvention. — La subvention nécessaire pour l'exploitation des deux lignes projetées aurait été de 0,34 par kilomètre parcouru et par voiture.

Depuis le

## CHER

**A Bourges, un soldat saute à la tête d'un cheval emballé et le maîtrise**

## LE CONDUCTEUR DE L'ATTELAGE EST LÉGÈREMENT BLESSÉ

Mardi matin, M. Mitava, épicier rue Callas, pour faire sortir son attelage de l'abattoir, a heurté une autre voiture. Le conducteur s'est fait dans sa chute des contusions. Le cheval s'est bâti et au passage de la place Flanchet, il fut arrêté par un camionier du 8<sup>e</sup> R. A., à Liméville, M. Joulin, qui se jeta à la tête de l'animal et parvint à la maîtriser. L'intervention de ce courageux soldat a certainement évité un grave accident, dans ce milieu très mouvementé de la ville.

## BOURGES

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

## Audience du 3 octobre

Rabah ben Koudier, sujet algérien, 4 mois de prison pour filature d'aliments au préjudice de M. Losselongue, restaurateur à Bourges.

Ange Ivaldi, condamné par défaut à 6 mois de prison pour vol au préjudice de Mme Martin, de Vierzon, fait opposition à ce jugement. Le tribunal réduit la peine à 4 mois.

Charles Chalus, 35 ans, marchand de cycles, place de la Nation, poursuivi pour banqueroute frauduleuse, 3 mois de prison.

François Jallard, 45 ans, journalier à Vierzon-Bourguignac, 1 mois de prison pour vol de fruits.

Antonin Dupuis, 30 ans, domestique à Vierzon-Forges, 1 mois de prison pour avoir essayé d'esroquer une somme de 50 francs à M. François.

Albertine Bouillet, 28 ans, domestique, a dérobé un billet de 50 fr. à Mme Guillenoult, à Bourges, 3 mois et un jour de prison.

Guillaume Minot, 100 fr. d'amende pour menaçage à Morigny-Berry, comparut à l'audience sous l'inculpation de vol d'une somme de 1.200 francs au préjudice de sa voisine la veuve Gérard, domiciliée au même lieu. L'accusé reconnaît toutes les circonstances du vol qui lui est reproché.

D'après un certificat médical sa responsabilité ne serait pas entière et M. Mallard qui la défend dit que cette femme vole par état mental.

Elle est condamnée à 6 mois de prison avec sursis.

Antoine Zappellini, 40 ans, sujet italien, est condamné par défaut à 25 fr. d'amende pour défaut de visa de son carnet anthropométrique.

Jean-Baptiste Mollet, 20 ans, truffeur à Faverney, condamné par son opposition au jugement de défaut du 18 octobre 1921 qui l'avait condamné à 100 fr. d'amende pour chasse avec engins prohibés. Mollet ne s'était pas présenté pour s'expliquer sur son opposition le tribunal l'en a déboulé et a maintenu la condamnation prononcée par son premier jugement.

Auguste Tabourdeau, 37 ans, boucher à Sancoins qui heurté avec son automobile la voiture de M. Paulin, courrier des dépêches de La Guerre à Gerningny, est poursuivi pour blessures par imprudence ; il est condamné à 50 francs d'amende. Défenseur M. Nouvion.

L'audience est levée.

## AUBIGNY

Incendie. — Au cours d'une des dernières nuits un incendie a détruit une meule de seigle appartenant à M. Fouchard. Les perles sont assurées.

## CULAIN

Voiture non éclairée. — M. François Héraut, cultivateur à Ids-Saint-Roch, qui conduisait la nuit une voiture non munie d'une lanterne allumée, a été gracié d'un procès-verbal.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué pour le samedi 7 octobre, à 16 heures. Ordre du jour : Pompes funèbres, nouveau traité : exhumations des restes de militaires et transports à l'ossuaire du Souvenir Français ; éclairage électrique ; marché ; dégagement du Palais de justice, trottoir ; fournitures de livres aux écoles primaires, etc.

LES REGIMENTS D'ARTILLERIE

## RENTREE A BOURGES

Le 1<sup>r</sup> R. A. C. et le 10<sup>e</sup> A. L. sont arrivés à Bourges, aujourd'hui.

Le temps. — Température nuit la plus basse, 16° ; température jour à une heure, 22° ; hauteur barométrique une heure, 765 mm.

Prévisions : les fortes pressions diminueront sur la France, amenant une tendance à un changement de temps.

(Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Etat civil :

Naissances. — Yvette Rigault, rue Taillegrain ; — Valentine Madeléna, rue Cathérinal.

Dans l'armée. — Par décision ministérielle, sont affectés aux 8<sup>e</sup> bataillons d'ouvriers d'artillerie.

Hébergement. — Les capitaines : MM. Maringe, du parc d'artillerie régional de Bourges ; Vincenti, du 108<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Les lieutenants : MM. Chape, Courreau, Favry, Manem, Rbert, du 1<sup>r</sup> régiment d'artillerie ; Hubert, Kappler, Tartiere, Puech du 108<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Les sous-lieutenants : MM. Genest, Longuet, Pieuchot, Troussoux, du 1<sup>r</sup> régiment d'artillerie ; Depuissel, Defretière, Masson, du 108<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Armée territoriale. — M. Gindre, chef d'escadron du 1<sup>r</sup> régiment d'artillerie.

MM. Baraton, Loillier, Regnaud de Bellesce, lieutenants du 108<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Contributions indirectes. — M. Fraissac, vérificateur à Provins (Seine-et-Marne), est nommé rédacteur à Bourges.

FLAVIGNY

## REVERSEE PAR UN CYCLISTE

Dimanche dernier, vers 11 heures du matin, Jeanne Richard, âgée de 14 ans, a été renversée par un cycliste... Charbonnier, de Néronde. Celui-ci s'est arrêté aussitôt et a relevé la jeune fille qui a conduit au domicile de ses parents. La fillette ne porte aucune blessure grave.

UN FORAIN DEFIGURÉ PAR UNE EXPLOSION

Dimanche soir, M. Eugène Michaut, domicilié à Tarteron, qui tient un lit tonneau installé actuellement sur la place de Flavigny, a été blessé par la capsule d'une cuve détonante, qui s'est enflammée et a fait explosion. M. Michaut eut la figure et l'œil gauche brûlés. Le coeur n'a pu encore se prononcer sur les suites de cet accident.

LERE

Conseil municipal. — Les électeurs de la commune de Lere, sont convoqués pour le dimanche 29 octobre, à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Berzin, malade, décédé.

SAINTE-MAUR

Début d'éclairage. — M. Claude Dechartre, âgé de 71 ans, cultivateur à Saint-Maur, qui n'avait pas mis d'une lanterne allumée la voûte qui conduisait la nuit, s'est vu dresser un procès-verbal.

SIDIALLIES

Sans lanterne. — Les gendarmes ont dressé un procès-verbal contre Samuel Joioton, 22 ans, canististe à Sidiailles, qui roulaît la nuit sur une bicyclette non pourvue d'une lanterne allumée.

## LOIRET

**A Cépoy, un jeune écolier victime de son imprudence tombe sous les roues d'un camion**

C'est un terrible accident et qui a causé la plus pénible impression dans la population ouvrière de Cépoy. Les enfants rentraient, mardi, joyeux à l'école, à proximité de la salle de la mairie installée dans l'ancienne gare de Montargis. L'escalade eut lieu aussi bien et le conducteur, M. Gaston Guibourt, au moment de remettre en marche, fut beaucoup de mal à dégager tout ce petit monde. Il y avait réussi et lentement, le camion s'éloignait lorsque le jeune Robert Perthus, 9 ans, parvint à s'asseoir sur le marchepied. Arrivé à la hauteur de l'école, l'enfant voulut descendre. Pendant l'équilibre, il tomba sous la roue arrière droite qui démolit entièrement la rampe. Le jeune garçon fut arraché de son siège et, dans un état de choc, fut transporté à l'hôpital de Montargis où M. Guérat, le docteur qui revenait donner ses soins au malade, n'eut, à son arrivée qu'à constater la mort.

SAINT-AMAND  
TRIBUNAL CORRECTIONNEL

## Audience du 3 octobre 1922

Le début de l'audience le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire précédemment mise en délibéré et concernant M. Boillard qui est condamné à 44 amendes de 5 fr. et d'autre part à 415 amendes de 5 fr. chacune et aux dépens pour inobéissance des formalités administratives.

Le tribunal confirme les mandats de décret décernés contre Pierre Champoux, 71 ans, originaire de la Nièvre et Alexandre Leboux, 55 ans, sujet belge, manœuvre, sans domicile fixe qui viennent d'être arrêtés pour vagabondage et défaite de carnet anthropométrique.

Guillaume Tessier, 35 ans, manœuvre, originaire de la Nièvre, qui est prévenu de vagabondage et de défaite de prison.

André Beaujard, 29 ans, épicier à Saint-Amand et Paul Desforges, 37 ans agriculteur au même lieu ont échangé des coups à la suite d'une discussion au sujet d'une livraison de marchandises. Après les débats Beaujard considère comme provocateur est condamné à 100 francs d'amende et Desforges défendu par M. Nouvion s'en tire avec 50 fr. d'amende avec bénéfice de la loi de surtaxe.

Edmée Tisserand, femme Mancier, 26 ans, négociant à Morigny-Berry, comparut à l'audience sous l'inculpation de vol d'une somme de 1.200 francs au préjudice de sa voisine la veuve Gérard, domiciliée au même lieu. L'accusé reconnaît toutes les circonstances du vol qui lui est reproché.

D'après un certificat médical sa responsabilité ne serait pas entière et M. Mallard qui la défend dit que cette femme vole par état mental.

Elle est condamnée à 6 mois de prison avec sursis.

Antine Zappellini, 40 ans, sujet italien, est condamné par défaut à 25 fr. d'amende pour défaut de visa de son carnet anthropométrique.

Jean-Baptiste Mollet, 20 ans, sujet truffeur à Faverney, a déclaré son opposition au jugement de défaut du 18 octobre 1921 qui l'avait condamné à 100 fr. d'amende pour chasse avec engins prohibés. Mollet ne s'était pas présenté pour s'expliquer sur son opposition le tribunal l'en a déboulé et a maintenu la condamnation prononcée par son premier jugement.

Auguste Tabourdeau, 37 ans, boucher à Sancoins qui heurté avec son automobile la voiture de M. Paulin, courrier des dépêches de La Guerre à Gerningny, est poursuivi pour blessures par imprudence ; il est condamné à 50 francs d'amende. Défenseur M. Nouvion.

L'audience est levée.

## AUBIGNY

Incendie. — Au cours d'une des dernières nuits un incendie a détruit une meule de seigle appartenant à M. Fouchard. Les perles sont assurées.

Voiture non éclairée. — M. François Héraut, cultivateur à Ids-Saint-Roch, qui conduisait la nuit une voiture non munie d'une lanterne allumée, a été gracié d'un procès-verbal.

CHATEAU-MEILLANT

## UNE SERIE DE CONTRAVICTIONS

Ernest Penot, 18 ans, et Maurice Baudouillet, 20 ans, cultivateur à Château-Meillant, qui avaient omis d'éclairer leur vélo, se sont vu dresser un procès-verbal.

Georges Perronet, âgé de 17 ans, domestique dans une ferme située aux environs de Saint-Bauzély, qui, après avoir passé la soirée à Château-Meillant retrouva son domicile à bicyclette, avait oublié d'allumer sa lanterne. Les gendarmes qu'il rencontrèrent prennent verbal. Mais, ayant constaté qu'il n'avait pas de plaque de contrôle à sa machine, ils lui ont dérobé le procès-verbal.

« Monsieur le président,

« En réponse à votre lettre de ce jour adressée à plusieurs de ses adhérents, le Syndicat marseillais de la marine marchande adresse la présente pour vous rappeler que le syndicat des capitaines de la marine au long cours dans lequel il est membre a été dissous.

Le général Harrington a déclaré les conditions comme non fondées, mais il a été déclaré comme non fondées.

Le général Harrington a ouvert la séance par un discours dans lequel il a déclaré que le sort de la Thrace est sur tout dans la situation des Turcs dans cette région.

Grâce à la modération des généraux Charpy et Mombelli et à l'attitude conciliante du général Harrington, la conférence s'est terminée sans incident.

La séance a été clôturée par un discours dans lequel il a été déclaré que les objets de la Conférence étaient :

1<sup>o</sup> Fixation de la frontière de la Thrace orientale ; 2<sup>o</sup> Mode d'évacuation de la Thrace par l'armée turque et les autorités helléniques ; 3<sup>o</sup> Mode de restitution à la Turquie ; 4<sup>o</sup> Questions de la zone neutre ; 5<sup>o</sup> Situation à Constantinople.

On a fait ressortir que la restauration de la Thrace dépendait de l'acceptation de la note alliée de Paris. Izmet Pacha a dit ensuite d'une façon nette que la note avait été acceptée en principe par le gouvernement d'Angora. On a de ce fait pensé qu'il valait mieux examiner sans délai les arrangements administratifs.

Le général Charpy a alors rédigé une proposition qui a été discutée.

M. VENIZELOS INTRIGUE A LONDRES

Londres, 4 octobre. — Le « Daily-Express » écrit que M. Venizelos n'a pas manqué de demander pour la Grèce auprès du Foreign Office le territoire de la Thrace orientale. Or, la Grande-Bretagne et la France s'en tiennent à ce sujet à leur promesse aux Turcs exprimée dans la note interalliée du 23 septembre.

Pourquoi alors, se demande ce journal, exciter les soupçons turcs en acceptant de causez avec M. Venizelos, alors que Fethy Bey dit quitter ce pays sans avoir pu se montrer devant un audience ? S'il y avait quelque raison plausible de discuter demi-secrètement avec les tentateurs grecs, poursuit ce journal, le moins qu'on pourrait demander serait la présence des ambassadeurs français et italiens, mais on ne voit aucun motif légitimant la réception de l'envoyé grec au Foreign-Office.

Ecrivant au « Times », M. Venizelos se déclare particulièrement désireux que l'occupation de la Thrace orientale soit confiée aux Turcs et qu'il n'y ait pas de gendarmerie turque ne soit pas chargée de contrôler les habitants. Même sous la surveillance d'officiers alliés, ayant que la note ne soit pas concue. Il craint que les Turcs ne massacrent les populations chrétiennes, que les Alliés seraient amenés à sauvegarder.

Il suggère que les troupes alliées occupent la Thrace jusqu'à l'exécution du traité et insiste spécialement sur le rôle joué par la Grèce aux côtés des Alliés pendant la guerre. Il souligne enfin qu'il ne peut parler au nom même de son gouvernement tant qu'il n'aura pas personnellement accepté le mandat de l'envoyé grec.

Le général Charpy a alors rédigé une proposition qui a été discutée.

La Suède ne sera pas sèche

Stockholm, 4 octobre. — Voici le résultat final du plébiscite consultatif qui a eu lieu le 27 août dans toute la Suède au sujet de la prohibition de l'alcool :

Il y a eu 889.078 voix pour la prohibition de la vente de l'alcool et 924.874 contre la prohibition.

La cérémonie religieuse a eu lieu à l'église Saint-Médard.

Sur tout le parcours du cortège, qui se dirigeait au Kremlin-Bicêtre, de nombreux cris se sont fait entendre de : « A mort l'assassin ! à l'échafaud ! »

A la S. D. N.

GENÈVE, 4 octobre. — Au cours de la séance solennelle que le Conseil de la Société des Nations a tenue cet après-midi pour l'affaire d'Autriche, M. Gabriel Hanotaux, représentant de la France, a fait les déclarations suivantes au nom de son gouvernement :

« Le gouvernement de la République française n'autorise pas son adhésion au projet de convention qui est soumis par le sous-comité à l'approbation du Conseil en accord complet avec les gouvernements britannique, italien

# TOUS LES SPORTS — en France —

## La Ligue du Berry d'athlétisme

Les sociétés dépendantes de la Ligue du Berry d'Athlétisme qui avaient tenu le 17 septembre leur assemblée générale annuelle, se sont réunies pour la seconde fois dimanche dernier, à Bourges, dans le but de procéder à l'élection de trois nouveaux membres appelés à siéger au Conseil du groupement régional.

Trois candidats proposés par les clubs furent élus à l'unanimité. Ce sont :

Le comte de Pomiez, président de la S. S. I. Ivoy-le-Pré ; M. Ch. Camuzat, architecte, S. G. Saint-Amandois ; M. Maurice Jourdain, président de l'U. S. de Chabris ;

Cette formalité statutaire accomplie, les membres de la L. F. A. tinrent leur première séance du conseil.

Le nouvel exercice.

Le bureau sortant à l'exception d'une légère modification apportée — création d'une fonction de trésorier adjoint — fut réuni à l'unanimité, et constitue comme suit :

Président : M. Maurice Boulet, U. S. Issoire ;

Vice-présidents : M. Henri Venial, Châteauroux ; M. Chevassu-Périgny, patronage Saint-François de Bourges ;

Secrétaire général : M. Géo Dautelle, U. S. du Berry, Bourges ;

Secrétaire adjoint : M. Gambade, Albinenne, Aubigny-sur-Nère ;

Trésorier : M. Adam, A. S. Lycée de Bourges ;

Trésorier adjoint : M. Châtelain, U. S. du Berry.

Il fut ensuite procédé à la désignation des délégués au conseil de la fédération française d'athlétisme :

Ces délégués sont :

Titulaires : M. Maurice Boulet, président de la L. B. A. ;

M. Marcel Delarbre, chef de cabinet de M. Henri Paté, haut commissaire général au ministère de la Guerre pour les sports et l'éducation physique, à Paris.

Suppléants : MM. Dautelle et Gambade.

Délégué au congrès de la F.F.A. : M. Boulet.

Le conseil aborda ensuite l'examen des différentes questions portées à l'ordre du jour.

Les termes d'un circulaire rappelant aux clubs certains points des règlements dont l'application sera dorénavant rigoureusement exigée furent adoptés.

Le calendrier de la prochaine saison de cross-country fut arrêté, ainsi que différentes dispositions d'organisation intérieure.

En fin de séance, M. Boulet exposa à ses collègues un projet tendant à la constitution d'un comité de patronage de la L.B.A. ainsi qu'à l'organisation régionale de la préparation olympique.

**INAUGURATION DU STADE DE L'ALLIANCE A MONTCEAU**

Une grande fête aura lieu dimanche prochain 8 octobre, à l'occasion de l'inauguration du Stade de l'Alliance Montceauise, avec la participation de : L'Espérance Escombre du Creusot, la société de trompes de chasse de la Saint-Hubert du Creusot, l'Union Gymnique du Creusot, l'Union Musicale de Montceau et l'Alliance et sa fanfare de trompettes.

Voici le programme de cette fête :

A 13 h. 30, à la Maison Neuve, réception des sociétés du Creusot ; à 13 h. 45, défilé des sociétés vers Montceau-Ville, route de Toulon Grande rue et Stade.

A 14 h. 30, ouverture, par les trompettes de l'Alliance : mouvements d'ensemble par les Sociétés de gymnastique ; fantaisie par l'Union Musicale ; mur d'ensemble et assauts en simultané par l'Espérance-Escombre ; trompes de chasse par la Saint-Hubert ; exercices aux barres parallèles par l'Union Gymnique ; pas redoublé par la fanfare de fifres de l'Espérance du Creusot ; exercices à la barre fixe par la société de gymnastique ; trompes de chasse par la Saint-Hubert ; ballet des Gladateurs par l'Espérance du Creusot ; valse par les trompettes de l'Alliance Montceauise ; tirage de la tombe : pas redoublé par l'Union musicale.

Espérons que cette fête sera favorisée par le beau temps.

## LE RUGBY A VICHY

Le premier match de l'U. S. V. contre A. S. M. (2) aura lieu dimanche 8 octobre, à 2 heures du soir, terrain du Tir aux Piques.

## PAUL DE GARROS

# Le Château de l'Ours

## ROMAN

### PREMIÈRE PARTIE

#### III

(Suite)

En effet, une heure à peine après la mort de Mme Plouchard, le juge de paix se présente et apposa les scellés sur tous les meubles.

Mme Trémorel voulut protester, mais le magistrat lui répondit que la loi l'obligait à agir ainsi, parce que tous les héritiers de la défunte n'étaient pas présents.

Jugeant alors qu'elle n'avait plus rien à faire dans la maison, Claire préféra retourner à son hôtel, où elle rédigea aussitôt à l'adresse de son mari, le télégramme suivant :

« Tante décéda ce soir à cinq heures. Très inquiète avoir pas trouvé Simone hier au train. Ne sais ce qu'elle est devenue. Tranquillise au plus vite.

« Claire. — Hôtel des Arènes. »

#### IV

La journée du lendemain se passa en échanges de télexgrammes.

Olivier, dès la première heure, avait télégraphié à sa femme :

« Simone a quitté beaux-parents avant-hier soir à sept heures et demie, se rendant gare de Lyon. Ils ne l'ont pas revue depuis. Ayant manqué train, elle a pris sans doute convoi suivant. Doit être arrivée maintenant. »

Ce à quoi Claire répondit :

« Toujours rien. »

Quatre heures après, nouveau télexgramme de M. Trémorel :

« Disparition incompréhensible. Passé préfecture de police, Morgue, hôpitaux. Aucune trace de ma sœur. »

## Succès hippiques des écuries de Nérondes

Résultats obtenus par l'écurie de M. J. Clémenton :

Courses d'Illiers (Eure-et-Loir), 1<sup>er</sup> octobre — Cross-country régional, 2.000 fr., 5.000 m. — 1<sup>er</sup> Révéur, à M. Delorme ; 2. Sarah-II, à M. J. Clémenton ; 3. Séries, à M. de Bellefont ; 3. Simpon, à M. Guy Olivier. Non places : Petit-Caporal, Raspoutine-III.

## COURS DE GYMNASTIQUE "LA NIVERNAISE"

Le Comité de "La Nivernaise" a l'honneur de prévenir les familles des gymnastes (adultes et pupilles) que les cours de gymnastique, d'éducation physique et de préparation militaire, reprendront à partir du 9 octobre 1922 et auront lieu aux jours et heures ci-après, sous la direction de M. Landet.

Adultes : lundi, mercredi et vendredi, de 18 heures à 21 heures. Dimanche, de 9 heures à midi.

Pupilles : mardi, jeudi et samedi, de 18 à 20 heures.

PREPARATION MILITAIRE (TIR)

Tous les dimanches (Rassemblement au Gymnase), à 8 heures.

Instructeur : M. Gaston Lhéritier.

FANFARE : Chef M. Mollet.

Cours pour les élèves : lundi, mercredi et vendredi, de 20 h. à 21 h. ½.

Répétitions générales : mardi et jeudi, de 20 heures à 22 heures.

BRIARE (1) BAT G. A. V. CLUB (1)  
PAR 4 BUTS A 3

La première équipe du G.A.V. recevait dimanche au château Blanc la première équipe de l'U. S. de Briare. L'équipe du G.A.V. profondément remaniée, s'est révélée plus légère, mais aussi plus homogène que l'ancienne équipe. Certains de ses membres, avec un peu d'entraînement, ne tarderont point à acquérir une certaine valeur. En première mi-temps, le G. A. V. a marqué un but. À la reprise, Briare réagit, et marque 3 fois consécutivement, puis un quatrième but lui assure la victoire.

LE TOUR DE SAINT-VALLIER PEDESTRE

Le tour de Saint-Vallier pédestre s'est disputé pour la première fois dimanche. Le challenge "Très Sport", attribué au club ayant ses quatre coureurs les mieux classés a été remporté nettement par le C. O. C., avec 16 points, devant Montceau, 28 points.

Voici le classement individuel : 1. Guérin, du C. O. C. ; 2. Rougemont J. B., du S. C. montceau ; 3. Achille-Roche et chez M. Testovigne, secrétaire adjoint, rue François-Péron.

Les officiels et les courreurs sont près de se trouver dimanche, à partir de 1 heure, chez M. Arnoux, au café de France, place d'Allier.

## Autun contre Nevers

« Jamais deux sans trois », dit le vieux proverbe. « Après les matches contre Clermont et Vierzon qui enthousiasmèrent les spectateurs, le Peloton d'Avant-Garde contre les Nivernais à un véritable régal sportif : dimanche prochain, l'Union Sportive Autunoise donnera la réplique à notre valente équipe locale. »

Tous ceux qui assistentront, la saison dernière, à la rencontre entre les deux équipes, se souviendront longtemps des périodes de la bataille que se livrèrent Autunois et Nivernais. Après avoir été dominé et ayant vu sa ligne de but franchie trois fois par Nevers, Autun en mettait un furieux coup », remontait le handcap et au coup de sifflet final battait le P. A. G. de justesse.

La rencontre de dimanche promet davantage encore, chacun des deux « quinze » voulant confirmer par une éclatante victoire les progrès réalisés depuis la saison dernière. Dimanche, au Pr-Fleuri, il y aura du sport !

## LE CIRCUIT SVELTE A MOULINS

Il aura lieu dimanche, sur un parcours de 40 kilomètres environ. La course sera dotée de prix intéressants. A ceux que nous avons déjà annoncés, il y a lieu d'ajouter trois primes offertes par M. Testovigne, savoir : au premier non licencié, une casquette Tour de France, au premier du V. C. M., une culotte de course ; au plus jeune coureur, une paire de souliers cyclistes.

Le premier départ sera donné à 2 heures précises et les suivantes de cinq en cinq minutes ; c'est donc une course handicap et éliminatoire.

Il n'y aura aucun entraîneur, ni suiviteur. Un service de contrôle des plus sévères, sera organisé sur tout le parcours.

Nous rappelons que l'itinéraire est le suivant :

Moulins : départ, la Madeleine ; Bressolles, Chemilly, Châté-de-Neuve, Laferté-Hauterive, Bessy, Toulon, Moulins, arrivée route de Lyon, en face de l'épicerie Forestier, où le V. C. M. établira son contrôleur.

Les engagés seront acceptés jusqu'à dimanche midi et devront être accompagnés de la somme de 2 fr. non remboursable.

S'inscrire chez M. Gaucher, secrétaire, rue Achille-Roche et chez M. Testovigne, secrétaire adjoint, rue François-Péron.

Les officiels et les courreurs sont près de se trouver dimanche, à partir de 1 heure, chez M. Arnoux, au café de France, place d'Allier.

U. S. M. (3) BAT CORBEILLES (1)  
PAR 2 BUTS A 0

Partie très disputée de part et d'autre. Il n'est rien marqué en première mi-temps. Les Montargois cependant, prennent peu à peu l'avantage et l'ont droit, suivi de l'avant-centre, réussissent chacun à marquer un but pour leur équipe.

U. S. M. (4) BAT CORBEILLES PAR 8 A 0

Cafoûl pendant la première mi-temps. En seconde mi-temps, Montargois se ressaisit et renfre huit buts à toute allure.

HALLES CENTRALES DE PARIS  
du 4 octobre

VIANDES. — Cours moyen au kilo : Boeuf. — Quart derrière, 1<sup>re</sup> qualité, 9.80 ; avocat, 1<sup>re</sup> qualité, 4.20.

Mouton. — Entier, 1<sup>re</sup> qualité, 8.50 ; épaule, 1<sup>re</sup> qualité, 6.50 ; poitrine, 1<sup>re</sup> qualité, 4.30.

Veau. — Entier ou demi, 1<sup>re</sup> qualité, 7.00.

Porc. — Demi-porc, 1<sup>re</sup> qualité, 7.00.

VOLAILLE. — Canards de ferme, la pièce, 11.00 ; oies, 6.00 ; pigeons, 6.25 ; poulets Chartrons, 9.00.

POISSONS. — Le kilo : morue sauvage, 2.50 ; éperlan, 3.00 ; tanches, 4.50.

LÉGUMES. — Pommes de terre chair jaune, les 100 kilos, 24 fr. ; pommes de terre chair blanche, 18 fr.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 12.30 ; Touraine, 11.00.

Œufs. — Le millé : Brie, Beauce, 550 ; Bourgogne, Nivernais, 530 ; Touraine, 545 ; Etrangers, 475.

FROMAGES. — Gruyères, 7.00 à 7.50 ; Camembert, 4.80 à 5.50.

On trouve PARIS-CENTRE :

« A POUQUES-LES-EAUX, chez Monsieur THIBAULT, Gâté Conti, Avenue de la Gare et au Kiosque du Sacre.

« A VARENNES-LES-NEVERS, chez M. PASSERON, buraliste.

## L'INITIATIVE COMMERCIALE DE NOS ÉLEVEURS

### Comment le Syndicat des éleveurs charollais a organisé l'exportation des reproducteurs de la grande race

Un service de propagande parfaitement compris a fait connaître aux pays américains la valeur de notre cheptel.

représentant les plus beaux types de la race. Ce document fut imprimé en plusieurs langues, afin de toucher directement les sociétés agricoles, les grandes associations, les éleveurs des différents pays.

La seconde décision du Syndicat d'Exportation fut d'envoyer dans les pays avec lesquels il voulait entrer en relations, un important de reproducteurs de choix présentant les meilleurs types de la race charollaise et s'imposant à l'attention des éleveurs du pays par la qualité et la quantité. Mais ici se présentait une grosse difficulté qui, cependant, ne pouvait rebuter des hommes d'initiative qui, évidemment, n'avaient point perdu de vue l'adaptation au climat des Amériques.

Si dans certains pays, les conditions climatiques se rapprochent beaucoup des nôtres, ou si l'état sanitaire se rapproche de celui de l'Europe, par contre certaines régions sont infectées de maladies : la mortalité y est si grande que toute tentative d'importation échouera fatalement si l'on ne prend préalablement les précautions indispensables — Au Brésil, et dans presque toutes les îles de l'Amérique du Sud sait la maladie "Tristeza" (Tristeza), qui cause des pertes pouvant aller jusqu'à 70 %, si les animaux ne sont pas immunisés contre ses effets. Le professeur Piettre, de l'Ecole vétérinaire de Rio-de-Janeiro, et le professeur Brumpton, de l'Académie de médecine de Paris ont étudié, dans ses manifestations, les conditions climatiques

## Foires et Marchés de la Région

**CORBIGNY.** — Le beurre s'est vendu 5.50 la livre ; les fromages de vache 1 et 1.25 pièce. La crème 0.50 la petite louche ; les œufs 6 fr. la douzaine ; la salade 0.25 la poignée ; les épices 0.15 la poignée ; le raisin 1 fr. la livre ; les bananes 0.50 pièce ; les harengs 0.50 l'un ; les poulets de 15 à 20 fr. la livre ; les canards 15 à 18 fr. la livre ; les lapins de 10 à 12 francs pièce ; les lievres de 20 à 25 fr. pièce : les perdrix de 4 à 6 fr. pièce.

**DORNES.** — Vaches à veaux de 1.400 à 1.800 francs ; vaches de boucherie de 2.25 à 2.50 le franc ; génisses de 2.50 à 2.75 le kilo, poids vif ; veaux de boucherie de 3 à 3.50 le kilo ; porcs gras de 4.25 à 4.50 le kilo ; nourraisons de 5 à 5.50 le kilo, poids vif.

Au marché du même jour, vendredi :

Dindes de 50 à 55 fr. la paire ; oies de 35 à 42 francs la paire ; canards de 18 à 22 fr. la paire ; poulets de 15 à 20 fr. la paire ; lapins de 10 à 15 fr. pièce ; lapins de garenne et perdrix de 5 à 6 fr. pièce ; faisans de 15 à 18 fr. pièce ; lievres de 15 à 20 fr. pièce ; beurre de 4 à 4.50 la livre ; œufs 5 fr. la douzaine ; fromages au lait 0.50 pièce ; pommes de terre 15 à 18 fr. 100 kilos. Bleu 1 fr. 50 ; tout aux 100 kilos.

For 150 ; paille 60 fr. les 500 kilos.

**MOULINS-ENGILBERT.** — La foire d'octobre a duré deux jours. Lundi 2, foire aux porcs et aux moutons ; mardi, foire aux chevaux et aux gros bœufs.

Abondance de bestiaux de toutes sortes, transactions actives et nombreuses. Voici les cours : Beufs de 5.000 à 6.000 fr. la paire ; châtaignes de 3.000 à 4.500 fr. la paire ; veaux de 1.200 à 1.800 fr. la pièce ; veaux de boucherie de 2 à 2.20 le demi-kilo ; veaux d'élevage de 500 à 700 francs pièce ; porcs gras de 2.30 à 2.40 le demi-kilo ; nourraisons de 200 à 350 fr. pièce ; lapins de 10 à 15 fr. la pièce ; moutons de 150 à 180 fr. pièce.

Chevaux nombreux, mais peu de vendus.

Au marché, poulets de 12 à 16 fr. la paire ; dindes de 25 à 30 fr. pièce ; œufs 4 fr. la douzaine ; beurre 6 à 6.50 la livre.

**SAINT-GERMAIN-DU-BOIS.** — Été nouveau, 76 à 77 les 100 kilos ; haricots 10 à 12 fr. le double-décalage ; maïs, 67 à 88 les 100 kilos ; galettes mouillées, 1.40 à 1.50 le kilo ; pommes de terre, 20 à 25 les 100 kilos ; beurre 3.65 à 4.25 le 1/2 kilo ; œufs, 5.50 la douzaine ; poulets gros, 26 à 30 fr. la paire ; poulets moyens, 20 à 24 fr. la paire ; petits poulets, 16 à 18 fr. la paire ; poules, 10 à 13 fr. la paire ; canards, 50 fr. ; 5° Vernet Léon à Issy, 90 fr. ; 10° M. Locquin à Issy, 80 fr. ; 12° MM. Perrin François et Monlague à Cressy-sur-Somme, 80 fr. ; 13° M. Perrin François et Jeannin à Grury, 100 fr. ; 7° M. Dufour Rémy à Grury, 100 fr. ; 8° M. Vernet Léon à Pouchellet à Issy, 100 fr. ; 9° M. Vernet Léon à Issy, 90 fr. ; 10° M. Locquin à Issy, 90 fr. ; 11° MM. Perrin François et Milleret à Issy, 80 fr. ; 12° MM. Perrin François et Perrot à Cressy-sur-Somme, 80 fr. ; 13° MM. Perrin François et Jeannin à Grury, 100 fr. ; 14° M. Delorme à Issy, 60 fr. ; 15° M. Tricot à Issy 50 fr. ; 16° M. Siffre à Issy, 50 fr. ; 17° M. Rissard à Issy 100 fr. ; 18° M. Locquin à Issy, 100 fr. ; 19° M. Burdillat Michel à Issy, 60 fr. ; 20° M. Vernet Antoine à Issy 50 fr. ; 21° MM. Perrin François et Monlague à Cressy-sur-Somme, 80 fr. ; 22° M. Chateau Emile à Issy, 70 fr. ; 23° M. Perrin à Issy, 60 fr. ; 24° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 25° M. Thevenet à Issy, 60 fr. ; 26° M. Burdillat Michel à Issy, 60 fr. ; 27° M. Vernet Antoine à Issy, 50 fr. ; 28° M. Perrin à Issy, 60 fr. ; 29° M. Picard de Grand-Champ à Issy 40 fr. ; 30° M. Prost à Issy 40 fr. ; 31° M. Refford à Grury, 40 fr.

Pouliches 35 à 40 francs ; lapins 10 à 12 francs ; chevreaux 10 à 12 francs ; agneaux 12 à 15 francs pièce ; lapins d'élevage 2 à 3 fr. la pièce ; veaux de boucherie, 3 à 3.50 la livre ; porcs gras, 3.80 à 4 fr. la livre ; boeuf, 3 fr. la livre.

Marché actif et bien approvisionné.

**SANGONCIE.** — Beufs gras 14 à 2.20 le kilo ; beufs de trait, 34 paires, 3.800 à 6.000 francs la paire ; vaches grasses 350 à 2.70 le kilo ; vaches suétées 130 à 1.500 à 2.600 francs ; vaches laitières 60 à 1.300 à 1.600 francs ; génisses 520, 1.400 à 1.600 francs ; taureaux, taureaux 140, 1.000 à 1.150 francs ; veaux 248, à 4 francs 1/2 kilo ; chevres, 5.50 la douzaine ; poulets gros, 26 à 30 fr. la paire ; poulets moyens, 20 à 24 fr. la paire ; petits poulets, 16 à 18 fr. la paire ; poules, 10 à 13 fr. la paire ; canards, 50 fr. ; 5° Vernet Léon à Issy 50 fr. ; 6° Perrin François et Dury, à Issy, 40 fr. ; 7° Nectoux à Issy, 40 fr. ; 8° Goulot, à Issy, 40 fr.

Chevaux nombreux, mais peu de vendus.

Au marché, poulets de 12 à 16 fr. la paire ; dindes de 25 à 30 fr. pièce ; œufs 4 fr. la douzaine ; beurre 6 à 6.50 la livre.

**SAINT-GERMAIN-DU-BOIS.** — Été nouveau, 76 à 77 les 100 kilos ; haricots 10 à 12 fr. le double-décalage ; maïs, 67 à 88 les 100 kilos ; galettes mouillées, 1.40 à 1.50 le kilo ; pommes de terre, 20 à 25 les 100 kilos ; beurre 3.65 à 4.25 le 1/2 kilo ; œufs, 5.50 la douzaine ; poulets gros, 26 à 30 fr. la paire ; poulets moyens, 20 à 24 fr. la paire ; petits poulets, 16 à 18 fr. la paire ; poules, 10 à 13 fr. la paire ; canards, 50 fr. ; 5° Vernet Léon à Issy, 90 fr. ; 6° Perrin François et Monlague à Cressy-sur-Somme, 80 fr. ; 7° M. Locquin à Issy, 90 fr. ; 8° M. Perrin à Issy, 60 fr. ; 9° M. Perrin à Issy, 60 fr. ; 10° M. Locquin à Issy, 100 fr. ; 11° M. Perrin à Issy, 60 fr. ; 12° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 13° M. Perrin à Issy, 60 fr. ; 14° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 15° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 16° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 17° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 18° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 19° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 20° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 21° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 22° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 23° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 24° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 25° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 26° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 27° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 28° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 29° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 30° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 31° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 32° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 33° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 34° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 35° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 36° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 37° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 38° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 39° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 40° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 41° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 42° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 43° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 44° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 45° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 46° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 47° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 48° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 49° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 50° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 51° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 52° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 53° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 54° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 55° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 56° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 57° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 58° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 59° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 60° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 61° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 62° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 63° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 64° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 65° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 66° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 67° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 68° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 69° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 70° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 71° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 72° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 73° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 74° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 75° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 76° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 77° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 78° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 79° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 80° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 81° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 82° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 83° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 84° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 85° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 86° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 87° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 88° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 89° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 90° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 91° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 92° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 93° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 94° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 95° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 96° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 97° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 98° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 99° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 100° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 101° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 102° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 103° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 104° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 105° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 106° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 107° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 108° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 109° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 110° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 111° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 112° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 113° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 114° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 115° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 116° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 117° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 118° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 119° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 120° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 121° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 122° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 123° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 124° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 125° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 126° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 127° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 128° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 129° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 130° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 131° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 132° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 133° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 134° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 135° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 136° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 137° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 138° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 139° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 140° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 141° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 142° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 143° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 144° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 145° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 146° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 147° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 148° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 149° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 150° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 151° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 152° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 153° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 154° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 155° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 156° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 157° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 158° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 159° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 160° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 161° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 162° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 163° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 164° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 165° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 166° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 167° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 168° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 169° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 170° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 171° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 172° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 173° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 174° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 175° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 176° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 177° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 178° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 179° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 180° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 181° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 182° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 183° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 184° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 185° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 186° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 187° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 188° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 189° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 190° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 191° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 192° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 193° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 194° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 195° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 196° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 197° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 198° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 199° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 200° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 201° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 202° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 203° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 204° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 205° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 206° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 207° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 208° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 209° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 210° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 211° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 212° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 213° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 214° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 215° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 216° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 217° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 218° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 219° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 220° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 221° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 222° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 223° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 224° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 225° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 226° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 227° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 228° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 229° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 230° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 231° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 232° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 233° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 234° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 235° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 236° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 237° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 238° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 239° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 240° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 241° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 242° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 243° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 244° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 245° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 246° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 247° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 248° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 249° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 250° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 251° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 252° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 253° M. Locquin à Issy, 60 fr. ; 254° M

**Etude de M<sup>me</sup> Louis COURTEMANCHE, avoué licencié demeurant à Nevers, rue de l'Evêché n° 1**

**VENTE**  
sur surenchère du sixième Après vente sur saisie immobilière, au plus offrant et gérant encherisseur, en l'audience des crises du tribunal civil de Nevers, en un seul lot.

### D'Une Propriété

sise aux Ribelets, commune de La Machine (Nièvre), consistant en batiments d'habitation et d'exploitation, terre, pré et jardin, le tout saisi sur M. Claude Simonin.

L'adjudication aura lieu le lundi 30 octobre 1922, à treize heures, devant le juge de justice de Nevers, en l'audience des crises du tribunal civil de Nevers. Les frais de première vente et de surenchère sont payables en sus du prix d'adjudication.

On fait savoir à tous ceux qui s'appartiendront : qu'en vertu :

1<sup>e</sup> D'un acte adressé au greffe du tribunal civil de Nevers, le onze septembre 1922, enregistré, contentance surenchère du sixième par M. Trinquier Jean, ci-après nommé, sur la proposition ci-après désignée.

Il sera que, requêtes, pourvois et diligences de :

Monsieur Jean Trinquier, mineur demeurant à La Machine (Nièvre).

Surenchérisseur ayant pour avoué constitué M<sup>me</sup> Louis Courtemanche, avoué demeurant à Nevers, 1, rue de l'Evêché,

Et en présence ou eux demandés :

1<sup>e</sup> Monsieur Louis Carré, propriétaire, demeurant à La Machine (Nièvre).

Adjudicataire surenchéri ayant pour avoué constitué M<sup>me</sup> Roy,

**Etude de M<sup>me</sup> LACOUR huissier à Nevers 13, rue Ferdinand-Gambon (Successrice de M<sup>me</sup> FILEUX)**

Vente volontaire aux Enchères publiques pour cause de cessation de culture

Le dimanche 29 octobre 1922, à une heure trente du soir, à la ferme de la Cave, commune de Chevenon-Jaugenay (à 100 mètres de l'Eglise, route de Magny).

**BON CHEPTEL VIF ET MATERIEL DE CULTURE**

Appartenant à M. François Merlin, fermier sortant.

Comptenant :

1 jument de 9 ans saufit d'une pouliche de 6 mois, 1 jument de 12 ans, 1 jument âgée, 4 vaches vasibles, 2 vaches de 4 ans sautées, 2 génisses de 2 ans, 1 jeune taureau d'un an, 1 truie et 6 porcelets.

Matiel

1 char à bancs était neuf, 1 tombeau, 1 chariot, 1 fauteuil avec 2 scies et meule, 1 bâche à porcs, 1 tarare, 1 bascule, 2 coffres, 1 charroux Crêpin, 1 herse en fer à 4 branches, 1 harpons complet pour voiture, 2 harpons pour lourds, 8 collers, fourreaux et divers autres objets, 1 lot de bâts à brûler.

Au comptant, 10 % en sus.

9374

**Etude de M<sup>me</sup> Léon BUISSON notaire à Decize**

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

Première insertion

Suivant acte reçu par M<sup>me</sup> Léon BUISSON, notaire à Decize le vingt-sept septembre 1922, en ce qu'il a été fait au profit de M<sup>me</sup> Louis-Auguste PALISSON, propriétaire et négociant, et Mme Clotilde SIMON, son épouse, demeurant ensemble à Nevers, route de Fourchambault, n° 1, ont vendu à M. François SILVAIRE, ancien burulaire, et Mme Annette PELLÉE son épouse demeurant ensemble à Saint-Germain-des-Fossés, le fonds de commerce de gérance de Bureau de tabac, débitant d'alcool et de fumées, débit sur le compte et contre lequel il exploitaient et faisaient valoir à Nevers, route de Fourchambault, n° 1, comprenant l'enseigne sous laquelle ledit fonds est exploité, la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel servant à son exploitation et les marchandises en dépendant, le tout moyennant un prix fixe dans acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1<sup>er</sup> octobre 1922.

Les oppositions, s'il y a lieu, au paiement du prix de la vente, devront être formées dans les dix jours au plus tard, qui suivront la seconde insertion renouvelant la présente.

Ces oppositions seront reçues à Decize, en l'étude de M. BUISSON, notaire.

Pour première insertion  
BUISSON.  
9371

**Etude de M<sup>me</sup> BONNET Commissaire-Priseur à Nevers**

**VENTE AUX ENCHÈRES**  
A Nevers, salle des Ventes, avenue G.-Clémencet, n° 1.  
Le samedi 7 octobre 1922, à 13 heures.

**MOBILIERS**, comprenant Buffet en armoire L, XV, commodes secrétaires, bureaux châssis-longue, tables, chaises, fauteuils, fauteuils garnis, Réau-pupitre rayonnante, portefeuilles, petite commode marqueterie, garnitures de cheminée, tables de nuit, toilette réchaud à gaz, charrue en font, porcelaines, faïences, pendules, réveils, appareils électriques, glaces, tableaux, malles, valises, 2 cuisières, 6 appareils de chauffage, 6 littois, 1 lit fer, 2 lit-cage, 90 draps, literie, bibelots, objets divers, bicyclette, etc., etc.

Au comptant frais en sus.

9369

avenue, demeurant à Nevers, 3 bis, place de la République, la Compagnie des Mines.

2<sup>e</sup> M. Gabriel Barreau, propriétaire, demeurant à La Machine (Nièvre).

Ayant poursuivi la vente sur saisie immobilière, et ayant pour avoué constitué M<sup>me</sup> Roy, avoué, demeurant à Nevers, 3 bis, place de la République.

3<sup>e</sup> Monsieur Claude Simonin, fermier, demeurant ci-devant aux Ecots, commune de La Machine (Nièvre) et actuellement au Roc ou Lac, par Mars-sur-Allier.

Partie saisie, défaillant faute de constitution d'avoué.

Procédé après l'accomplissement des formalités légales, le lundi trente octobre mil neuf cent vingt-deux, à treize heures et demie, à la vente sur surenchère du sixième en l'audience des crises du tribunal civil de Nevers. Les frais de première vente et de surenchère sont payables en sus du prix d'adjudication.

On fait savoir à tous ceux qui s'appartiendront : qu'en vertu :

**DESIGNATION**

Telle qu'elle résulte du procès-verbal de saisie immobilière, dressé par le Brunet, huissier à Decize le vingt-deux mai 1922, visé enregistré, déposé et transmis au bureau des hypothèques de Nevers :

1<sup>e</sup> D'un jugement rendu en l'audience des crises du tribunal civil de Nevers, le deux octobre 1922, enregistré, validant la dueure surenchère.

Il sera que, requêtes, pourvois et diligences de :

Monsieur Jean Trinquier, mineur demeurant à La Machine (Nièvre).

Surenchérisseur ayant pour avoué constitué M<sup>me</sup> Louis Courtemanche, avoué demeurant à Nevers, 1, rue de l'Evêché,

Et en présence ou eux demandés :

1<sup>e</sup> Monsieur Louis Carré, propriétaire, demeurant à La Machine (Nièvre).

Adjudicataire surenchéri ayant pour avoué constitué M<sup>me</sup> Roy,

**Etude de M<sup>me</sup> LACOUR huissier à Nevers 13, rue Ferdinand-Gambon (Successrice de M<sup>me</sup> FILEUX)**

Vente volontaire aux Enchères publiques pour cause de cessation de culture

Le dimanche 29 octobre 1922, à une heure trente du soir, à la ferme de la Cave, commune de Chevenon-Jaugenay (à 100 mètres de l'Eglise, route de Magny).

**BON CHEPTEL VIF**

**ET MATERIEL DE CULTURE**

Appartenant à M. François Merlin, fermier sortant.

Comptenant :

1 jument de 9 ans saufit d'une pouliche de 6 mois, 1 jument de 12 ans, 1 jument âgée, 4 vaches vasibles, 2 vaches de 4 ans sautées, 2 génisses de 2 ans, 1 jeune taureau d'un an, 1 truie et 6 porcelets.

Matiel

1 char à bancs était neuf, 1 tombeau, 1 chariot, 1 fauteuil avec 2 scies et meule, 1 bâche à porcs, 1 tarare, 1 bascule, 2 coffres, 1 charroux Crêpin, 1 herse en fer à 4 branches, 1 harpons complet pour voiture, 2 harpons pour lourds, 8 collers, fourreaux et divers autres objets, 1 lot de bâts à brûler.

Au comptant, 10 % en sus.

9374

**Etude de M<sup>me</sup> Léon BUISSON notaire à Decize**

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

Première insertion

Suivant acte reçu par M<sup>me</sup> Léon BUISSON, notaire à Decize le vingt-sept septembre 1922, en ce qu'il a été fait au profit de M<sup>me</sup> Louis-Auguste PALISSON, propriétaire et négociant, et Mme Clotilde SIMON, son épouse, demeurant ensemble à Nevers, route de Fourchambault, n° 1, ont vendu à M. François SILVAIRE, ancien burulaire, et Mme Annette PELLÉE son épouse demeurant ensemble à Saint-Germain-des-Fossés, le fonds de commerce de gérance de Bureau de tabac, débitant d'alcool et de fumées, débit sur le compte et contre lequel il exploitaient et faisaient valoir à Nevers, route de Fourchambault, n° 1, comprenant l'enseigne sous laquelle ledit fonds est exploité, la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel servant à son exploitation et les marchandises en dépendant, le tout moyennant un prix fixe dans acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1<sup>er</sup> octobre 1922.

Les oppositions, s'il y a lieu, au paiement du prix de la vente, devront être formées dans les dix jours au plus tard, qui suivront la seconde insertion renouvelant la présente.

Ces oppositions seront reçues à Decize, en l'étude de M. BUISSON, notaire.

Pour première insertion  
BUISSON.  
9371

**Etude de M<sup>me</sup> BONNET Commissaire-Priseur à Nevers**

**VENTE AUX ENCHÈRES**  
A Nevers, salle des Ventes, avenue G.-Clémencet, n° 1.  
Le samedi 7 octobre 1922, à 13 heures.

**MOBILIERS**, comprenant Buffet en armoire L, XV, commodes secrétaires, bureaux châssis-longue, tables, chaises, fauteuils, fauteuils garnis, Réau-pupitre rayonnante, portefeuilles, petite commode marqueterie, garnitures de cheminée, tables de nuit, toilette réchaud à gaz, charrue en font, porcelaines, faïences, pendules, réveils, appareils électriques, glaces, tableaux, malles, valises, 2 cuisières, 6 littois, 1 lit fer, 2 lit-cage, 90 draps, literie, bibelots, objets divers, bicyclette, etc., etc.

Au comptant frais en sus.

9369

**Etude de M<sup>me</sup> SAYEN, notaire à Fourchambault**

**ADJUDICATION VOLONTAIRE**

Le dimanche 15 octobre 1922, à deux heures, en l'étude de M<sup>me</sup> SAYEN.

D'UN JARDIN

situé à Fourchambault, à l'angle des rues Bouchacourt et de Commentry, une surface de 1.125 m<sup>2</sup>. Puits avec pompe. Hangar.

Mise à prix : 8.000 francs.

Facultés de paiement.

9.280

M<sup>me</sup> SAYEN, notaire à Fourchambault, demande :

UN CLERGÉ

AUX ACTES COURANTS

ET INVENTAIRES

9.289

Etude de M<sup>me</sup> BONNET Commissaire-Priseur à Nevers

Commissionnaire

PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES

chant à M<sup>me</sup> Carré et au midi de 3 bis, place de la République, la Compagnie des Mines.

3<sup>e</sup> Un pré de la confection de seize ares environ, joignant au nord la rue, au levant Mme Lepinsasne, au midi M. Simon Sautereau, et au couvant M. Carré.

**MISE A PRIX**

Coutre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères sont réservées à la mise à prix de deux ares et cent vingt francs, montant de la surenchère, ci 2.920 fr.

Déclaration relative aux hypothèques.

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'article 696 du code de procédure civile, modifié par la loi du vingt et un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immobiliers pour cause d'hypothèque, doivent faire inscription avant la prononciation du jugement d'adjudication à intervenir.

Note : Tout adjudicataire devra au moment de l'adjudication produire son acte de naissance, ou son acte de mariage, ou son livret de famille.

Fait à Nevers, le trois octobre mil neuf cent vingt-deux, à treize heures et demie, à la vente sur surenchère du sixième en l'audience des crises du tribunal civil de Nevers. Les frais de première vente et de surenchère sont payables en sus du prix d'adjudication.

On fait savoir à tous ceux qui s'appartiendront : qu'en vertu :

**DESIGNATION**

Telle qu'elle résulte du procès-verbal de saisie immobilière, dressé par le Brunet, huissier à Decize le vingt-deux mai 1922, visé enregistré, déposé et transmis au bureau des hypothèques de Nevers :

1<sup>e</sup> D'un jugement rendu en l'audience des crises du tribunal civil de Nevers, le deux octobre 1922, enregistré, validant la dueure surenchère.

Il sera que, requêtes, pourvois et diligences de :

Monsieur Jean Trinquier, demeurant à La Machine (Nièvre).

Surenchérisseur ayant pour avoué constitué M<sup>me</sup> Roy,

Adjudicataire surenchéri ayant pour avoué constitué M<sup>me</sup> Carré,

et pour l'ensemble :

1<sup>e</sup> A M<sup>me</sup> Louis Courtemanche, avoué licencié demeurant à Nevers, rue de l'Evêché n° 1

</